



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
1^{er}-4 février 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Somalie
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2021-2025).	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour la Somalie (2021-2025) vise à aider la Somalie dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans son plan national de développement pour 2020-2024 (PND-9). Le descriptif de programme de pays est conforme à la teneur, à la structure et au calendrier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUD codirige trois des quatre groupes de travail des composantes du Plan-cadre.

2. Le plan national de développement pour 2020-2024 définit quatre composantes et des plans de progression dans les domaines de la politique inclusive, de la sécurité et de la justice, et en matière de développement économique, auxquels se rattachent les priorités du descriptif de programme. Considéré comme le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) du pays, il a permis à la Somalie, avec d'autres critères clefs, d'atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

3. La transformation socioéconomique du pays s'opère dans un contexte national difficile caractérisé par une configuration politique contestée, des conflits, de l'instabilité et une politique régionale complexe, sur fond de rivalités claniques, qui ont largement détruit les infrastructures et les institutions du pays. Réduit à un état d'insécurité et d'insurrection permanent émaillé de violations des droits de l'homme, le pays voit aussi sa population féminine structurellement exclue, pour ainsi dire, des processus de consolidation de la paix par des systèmes politiques dominés par les hommes¹. Par ailleurs, certaines parties du pays et certaines routes sont aux mains de groupes terroristes ou des Chabab². De par la situation qu'occupe la Somalie dans la Corne de l'Afrique, les événements qui s'y produisent ne peuvent qu'influer sur la sécurité, l'économie, le commerce, la société et l'environnement des pays voisins.

4. Après plus de 20 années de guerre civile et de conflit, la Somalie s'est stabilisée peu à peu sur le plan politique et de la sécurité. La mise en place du Gouvernement fédéral somalien, en 2012, les premières élections nationales, en 2016, et la constitution provisoire ont permis au pays de connaître une nouvelle stabilité et d'évoluer vers la paix, la sécurité et le développement durable³. La Somalie n'en reste pas moins un État fragile, qui devra relever nombre de défis pour pouvoir atteindre les objectifs de développement durable⁴.

¹ PNUD, 2019 : « Mesurer les répercussions économiques de l'extrémisme violent à l'origine du terrorisme en Afrique » (2007-2016), Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (International), 2007-2017.

² Felbab-Brown, Vanda. « Developments in Somalia » (14 novembre 2018), Brookings Institute, et « Somalia: A Political Economy Analysis » (22 juin 2018), Norwegian Institute of International Affairs.

³ Felbab-Brown, Vanda. « Developments in Somalia » (14 novembre 2018), Brookings Institute.

⁴ Gouvernement fédéral somalien. 2019 Plan national de développement de la Somalie pour 2020-2021. Banque mondiale. 2019 Somali Poverty and Vulnerability Assessment : Findings from Wave 2 of the Somali High Frequency Survey ; République fédérale de Somalie. 2018 ; Cadre somalien de relèvement et de résilience ; Gouvernement fédéral somalien 2018. Somalie : Évaluation de l'impact et des besoins liés à la sécheresse (Volume II : rapports sectoriels) ; Banque mondiale. 2017 « Strengthening Somalia's Systems Smartly: A Country System Risk Benefit Analysis » (Renforcement intelligent des systèmes somaliens : Analyse risques-avantages des systèmes nationaux).

5. L'économie, dont la croissance moyenne était de 2,5 % pendant la période 2012-2019, est fréquemment traversée d'ondes de chocs⁵ causées, notamment, par les inondations et les sécheresses récurrentes et, tout dernièrement, des infestations de criquets pèlerins, qu'aggravent encore les capacités limitées des institutions publiques en matière de prestation de services, l'indigence des infrastructures et la fragilité du système de gestion des finances publiques⁶. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la fragilité du pays, dont la croissance économique a souffert, mais aussi la sécurité alimentaire, l'emploi, les envois de fonds et les recettes fiscales⁷.

6. Plus de 5,2 millions d'habitants, pasteurs et agro-pasteurs pour la plupart, ont besoin d'une aide humanitaire à la suite de ces multiples chocs ; 2,6 millions d'habitants ont été déplacés par les conflits et les situations d'urgence liées au climat⁸. Quelque 877 000 réfugiés somaliens – l'une des populations de réfugiés les plus importantes au monde – vivent dans les pays voisins⁹. Cette situation les expose, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les déplacés, à une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre, à l'insécurité alimentaire, à la perte de moyens de subsistance et à l'insécurité économique¹⁰. Bien que le climat s'améliore pour les investisseurs, la situation reste caractérisée par un manque de politiques et de cadres réglementaires propres à permettre le développement du secteur privé, des investissements nationaux et étrangers et du commerce régional¹¹.

7. D'après l'étude menée en 2017-2018 sur les problèmes de vulnérabilité et de pauvreté au sein de la population somalienne (Somali Poverty and Vulnerability Assessment), 77 % de la population du pays¹² vit en dessous du seuil de pauvreté (1,90 dollar par habitant et par jour)¹³. C'est dans le nord, le sud-ouest et certains districts du Mudug et du Galguduud que l'incidence de la pauvreté est la plus forte (plus de 80 % de la population) et c'est parmi les ménages qui vivent dans les camps de déplacés et les zones urbaines que la pauvreté est la plus prégnante (75,6 % et 73,7 % de la population respectivement)¹⁴.

⁵ Banque mondiale, 2019. « Somalia Economic Update: Building Education to Boost Human Capital » (Point sur l'économie somalienne : développer l'éducation pour stimuler le capital humain), août, n° 4.

⁶ République fédérale de Somalie, 2018. Cadre somalien de relèvement et de résilience.

⁷ RAAGSAN, mai 2020. « Socioeconomic implications of COVID-19 on micro, small and medium women-owned enterprises: A case of Mogadishu » (Incidences socioéconomiques de la COVID-19 sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises détenues par des femmes : le cas de Mogadiscio).

⁸ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, plan d'aide humanitaire 2020 pour la Somalie.

⁹ USA for UNHCR, 2020. Somalia Refugee Crisis Explained (La crise des réfugiés de Somalie expliquée) (www.unrefugees.org).

¹⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, janvier 2020. Plan d'aide humanitaire pour la Somalie. Cycle des programmes d'action humanitaire (2020).

¹¹ Banque mondiale, 2019. Somali Poverty and Vulnerability Assessment: Findings from Wave 2 of the Somali High Frequency Survey (Étude sur la pauvreté et la vulnérabilité en Somalie – Résultats de la deuxième vague de l'enquête téléphonique par ordinateur effectuée en Somalie) ; République fédérale de Somalie, 2018 ; Plan national de développement pour 2020-2024.

¹² Environ 82,2 % des habitants cumulent les facteurs de pauvreté et quelque 8,7 % sont exposés à la pauvreté (source : https://ophi.org.uk/wp-content/uploads/CB_SOM_2018.pdf).

¹³ Banque mondiale, 2019. Somali Poverty and Vulnerability Assessment : Findings from Wave 2 of the Somali High Frequency Survey ; Plan national de développement de la Somalie pour 2020-2024.

¹⁴ Banque mondiale, Somalia Poverty and Vulnerability Report 2019 (Rapport sur les populations pauvres et vulnérables en Somalie) (<http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/3181>).

8. Les femmes représentent près de la moitié de la population et sont chefs de famille dans cinq ménages sur dix¹⁵. Le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par des femmes est supérieur de six points à celui des ménages dirigés par des hommes (72 % contre 66 %). Il ressort de l'enquête sur la santé et la démographie effectuée en Somalie en 2020 que seules 9 % des femmes mariées ou ayant déjà été mariées avaient un emploi au moment de l'enquête et que 18 % de femmes n'étaient pas rémunérées pour leur travail. Les femmes somaliennes sont actives dans le secteur non structuré de l'économie et les microentreprises, le secteur de la production agricole et les activités d'élevage¹⁶. Plus de 60 % des propriétaires d'entreprises (dont une majorité de microentreprises) sont des femmes. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver cette vulnérabilité des femmes travaillant dans de petites structures entrepreneuriales, en réduisant leurs revenus et détruisant leurs moyens de subsistance¹⁷. Le manque d'accès aux financements (86,9 %), la baisse des ventes (38,9 %), l'impossibilité de bénéficier des allègements fiscaux accordés par le Gouvernement (87,7 %) et la diminution des envois de fonds (90 %) sont autant d'obstacles au développement de la création d'entreprises par des femmes¹⁸.

9. Les jeunes de moins de 35 ans et de moins de 24 ans représentent respectivement 75 % et 63 % environ de la population du pays, estimée à 15 millions d'habitants¹⁹. D'après le rapport d'évaluation consacré à la question des jeunes en Somalie, deux jeunes (âgés de 15 à 30 ans) sur trois vivent dans la pauvreté et connaissent l'insécurité alimentaire²⁰. Plus de la moitié des jeunes Somaliens sont analphabètes ; deux sur trois n'ont pas eu d'éducation formelle ou ont abandonné l'école et 73 % (dont 42 % d'hommes et 58 % de femmes) sont au chômage²¹. Le chômage élevé des jeunes menace la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous, les jeunes hommes courant le risque d'être recrutés par des organisations extrémistes violentes et les filles, d'être forcées de se marier précocement et de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre, violences qui, en Somalie, touchent une femme sur quatre. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des Somaliennes âgées de 15 à 49 ans ont subi une excision²².

10. Les catastrophes récurrentes, les urgences climatiques et des modes d'exploitation non viables des ressources naturelles, conjugués à une gestion déficiente de l'environnement, ont entraîné une dégradation des ressources

¹⁵ Banque mondiale, 2019. Somali Poverty and Vulnerability Assessment: Findings from Wave 2 of the Somali High Frequency Survey ; Plan national de développement de la Somalie pour 2020-2024.

¹⁶ Ministère des femmes et des droits humains, 2020. Évaluation rapide de l'impact de la COVID-19 sur les dirigeantes de petites entreprises somaliennes.

¹⁷ Une étude des incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes à Mogadiscio a montré que 43 % des entreprises ont dû cesser leurs activités et que 98 % des entreprises ont enregistré une baisse de leurs revenus/ventes : RAAGSAN, mai 2020.

¹⁸ RAAGSAN, mai 2020. « Socioeconomic implications of COVID-19 on micro, small and medium women-owned enterprises: A case of Mogadishu » (Incidences socioéconomiques de la COVID-19 sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises détenues par des femmes : le cas de Mogadiscio).

¹⁹ La population somalienne est estimée à plus de 15 millions d'habitants, dont 49,9 % d'hommes et 50,1 % de femmes. Les enfants de moins de 14 ans représentent environ 46 % de la population. (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), rapport d'enquête démographique, 2014 ; bilan commun de pays, 2020).

²⁰ Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), 2020, étude sur la jeunesse somalienne.

²¹ Ministère de la jeunesse et des sports, juin 2017. Politique nationale du Gouvernement fédéral somalien concernant la jeunesse ; Stratégie pour la jeunesse en Somalie (2016-2020) ; Programme ONU-Somalie pour la participation et l'autonomisation des jeunes, mai 2019.

²² République fédérale de Somalie : Enquête sur la santé et la démographie en Somalie, 2020.

naturelles²³. La sécheresse de 2016-2017 a plongé la majorité de la population dans l'insécurité alimentaire. On estime à 6,7 millions le nombre de personnes qui étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë au plus fort de la sécheresse²⁴. L'évaluation, effectuée en 2018, de l'impact et des besoins liés à la sécheresse en Somalie a montré que les dégâts et les pertes liés à la sécheresse se chiffraient à plus de 3 milliards de dollars (soit plus de 50 % du produit intérieur brut annuel). Les besoins multisectoriels, en matière de relance et d'amélioration de la résilience, ont été estimés à près de 1,8 milliard de dollars²⁵. L'insécurité alimentaire, la rareté de l'eau potable et les déplacements ont augmenté fortement la malnutrition et les maladies d'origine hydrique, qui sont autant de sources de conflits²⁶.

11. Malgré ces problèmes, le pays n'est pas sans horizons sur les plans politique, économique, social et environnemental, horizons qui sont autant de points d'entrée dans le descriptif de programme de pays. La Somalie a ratifié différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme²⁷ et élaboré un certain nombre de cadres politiques et juridiques²⁸. Le perfectionnement des structures de coordination de l'aide offre l'occasion au pays de poursuivre sur sa lancée positive.

12. Le bureau de pays du PNUD en Somalie est un partenaire de confiance qui fédère les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et sait mobiliser la participation des populations et des citoyens, tout en se montrant impartial dans le traitement de questions sensibles comme les droits de l'homme et les inégalités entre les sexes, notamment. Fort de ces avantages comparatifs, le PNUD entend travailler de concert avec le Gouvernement fédéral, celui des États et les autorités locales, les organisations de la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres partenaires de développement pour soutenir le pays dans les efforts qu'il fait pour relever ces défis.

13. Conformément à la théorie du changement exposée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable²⁹, le descriptif de

²³ Sur le plan de la vulnérabilité climatique, la Somalie est au premier rang des États fragiles (<https://www.climate-diplomacy.org/publications/infographic-countries-receiving-unpbf-funding-and-their-climate-vulnerability>) et au deuxième rang sur 191 pays classés sur l'Indice mondial de risque (2019) en raison de ses capacités limitées de gestion des risques (indice ND-GAIN : Université de Notre Dame) (<https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>).

²⁴ Banque mondiale, 2018 : Évaluation de l'impact et des besoins liés à la sécheresse en Somalie (2018), vol. 2.

²⁵ République fédérale de Somalie, 2018 : Rapport sur le cadre somalien de relèvement et de résilience, 2018.

²⁶ Exposé sur la diarrhée aqueuse aiguë présenté à l'équipe de pays pour l'action humanitaire (4 août 2020) : Cas de choléra en Somalie – analyse par région et par district.

²⁷ Les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par la Somalie comprennent notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

²⁸ Les cadres juridiques et politiques comprennent le nouveau modèle d'organisation de la police (2016) ; la politique nationale somalienne de sécurité (2016) ; le cadre de réconciliation nationale (2019) ; la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (2020-2023) ; la stratégie nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent (2017) ; la politique nationale pour la jeunesse ; le Cadre somalien de relèvement et de résilience (2018) ; et la Convention des femmes somaliennes relative au rôle et à la participation des femmes dans les processus de paix et de sécurité (2019), entre autres.

²⁹ Selon la théorie du changement exposée dans le Plan-cadre, une politique démocratique et de réconciliation inclusive est la condition *sine qua non* d'une sécurité durable, de l'état de droit et de la mise en place au sein du Gouvernement fédéral somalien, des États membres de la fédération et des autorités locales d'institutions solides aptes à fournir des services et, partant, à entraîner la

programme de pays repose sur une logique de fédération de toutes les forces vives du pays autour de la politique de transformation et de réconciliation engagée, qui passe par un approfondissement du processus de fédéralisation et l'établissement d'une constitution, seules conditions possibles d'une sécurité durable, d'un accès garanti à la justice et de l'état de droit, d'une reprise économique qui profite à tous et d'un renforcement de la résilience, dans un environnement géré de manière durable, dans l'intérêt de la population.

14. Le descriptif de programme de pays s'inspire des enseignements tirés des périodes de programmation précédentes, de l'évaluation indépendante du programme de pays pour 2019 et des plans sectoriels. Le PNUD s'appuiera sur les succès collectifs obtenus pour asseoir les grands processus nationaux sur différents plans : élections, fédéralisme, mobilisation de la population, rôle des femmes dans la paix et la sécurité, redressement économique et gestion des ressources naturelles. Il adoptera des stratégies de développement des capacités et des modalités de programmation conjointe et par zone pour exécuter le descriptif de programme de pays. Les projets pilotes novateurs, générés par son laboratoire d'accélération, qui auront fait leurs preuves viendront éclairer la conception et l'exécution des programmes.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le descriptif de programme de pays pour la période 2021-2025 a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif ouvert à tous³⁰. Axé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les six solutions types³¹ du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, le programme sera réaligné sur le prochain plan stratégique.

16. Le descriptif de programme contribuera aux priorités nationales de développement suivant trois axes interdépendants : a) efficacité de la gouvernance, inclusivité de la politique et réconciliation ; b) renforcement de la sécurité, de l'état de droit et de l'accès à la justice ; c) gestion durable des ressources naturelles au service d'une croissance économique inclusive. Pour ce faire, il sera fait appel à des modes de programmation intégrés conjuguant développement durable des capacités, action simultanée au niveau humanitaire/développement/paix, synergie des politiques, programmation tenant compte des aspects propres aux conflits et partenariats stratégiques, moyennant des programmes conjoints avec des entités des Nations Unies, notamment. Dans un souci d'inclusivité et pour ne laisser personne de

reprise économique, à permettre à tous de profiter de la prospérité, à transformer la société et à permettre au pays de s'adapter aux changements climatiques.

³⁰ Aux fins de l'élaboration du descriptif de programme de pays, le bureau de pays a sondé les parties prenantes, notamment le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, les autorités locales, les donateurs, les organisations de la société civile, les organisations de jeunes, les organisations de femmes et le secteur privé, ainsi que le personnel du PNUD, en interne, pour définir les priorités du descriptif de programme et les avantages comparatifs du PNUD. En outre, les partenaires ont passé en revue le projet de descriptif de programme par voie électronique et participé à une série de consultations virtuelles organisées conjointement avec le ministère de coordination (Ministère du plan, de l'investissement et du développement économique) pour valider le projet.

³¹ Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (Solutions types : 1. Préserver les populations de la pauvreté ; 2. Renforcer l'efficacité de la gouvernance, l'inclusivité et le principe de responsabilité, pour mettre en place des sociétés pacifiques, justes et inclusives ; 3. Renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ; 4. Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète et lui permettre de se développer de façon viable ; 5. Combler le fossé énergétique : une énergie propre et abordable ; 6. Promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

côté, le descriptif de programme de pays sera fondé sur les droits de l'homme et fera des questions d'égalité des sexes, d'avancement des femmes et de durabilité environnementale des axes centraux de l'action entreprise.

17. Le PNUD s'associera à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à l'Union africaine et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour traiter les questions transfrontalières d'ordre sécuritaire, politique, environnemental et économique relevant de leur mandat qui intéressent la Corne de l'Afrique. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront mises à profit pour promouvoir des stratégies novatrices permettant de renforcer la croissance économique et de lutter contre l'insécurité. La concertation avec les citoyens sera renforcée par une planification participative au niveau des districts. Le PNUD recourra aux structures existantes à l'échelon national et du système des Nations Unies et travaillera avec les partenaires nationaux et infranationaux, y compris le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les institutions financières internationales, pour réaliser les priorités du descriptif de programme de pays.

Priorité 1 du programme : gouvernance, politique d'inclusion et réconciliation

18. Ce programme contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 5, 10, 16 et 17 et des solutions types 2, 3 et 6 du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021³², ainsi qu'à la réalisation 1.2 énoncée dans le Plan-cadre. L'action du PNUD consistera à :

a) Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des cadres politiques, juridiques et réglementaires voulus, conformément aux normes internationales et régionales ; établir et développer des institutions publiques efficaces et responsables au niveau du Gouvernement fédéral et national et des autorités locales afin de fournir aux administrés des services de qualité et de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques ;

b) Travailler avec les institutions compétentes à la révision, à l'adoption et à la mise en œuvre de la constitution somalienne ; harmoniser les constitutions et les cadres législatifs des États membres de la fédération, et notamment incorporer la Charte des femmes dans la constitution fédérale ;

c) Concourir à la mise en œuvre efficace du cadre/processus de réconciliation nationale ; donner des possibilités supplémentaires aux chefs religieux et aux chefs coutumiers, aux organisations de la société civile, aux femmes, aux jeunes, aux déplacés et aux personnes handicapées de s'associer ou d'être parties prenantes efficaces aux initiatives de cartographie des conflits et de consolidation de la paix³³ ;

d) Aider le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, les autorités locales, les institutions chargées de la gestion des élections, les organisations de la société civile, les chefs religieux et chefs coutumiers à mettre en place des cadres politiques, juridiques et réglementaires permettant de veiller à l'inclusivité et à la crédibilité des élections, et à promulguer des lois sur les élections

³² Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (Solutions types : 2. Renforcer l'efficacité de la gouvernance, l'inclusivité et le principe de responsabilité, pour mettre en place des sociétés pacifiques, justes et inclusives ; 3. Renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ; 6. Promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

³³ Conformément à diverses résolutions des organes de l'ONU, notamment : a) la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; b) la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité ; la résolution 72/182 de l'Assemblée générale relative à l'aide et à la protection en faveur des déplacés ; et d) la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité sur la protection des personnes handicapées dans le cadre des conflits.

et les partis politiques ; renforcer les capacités des institutions chargées des élections ; donner aux femmes, aux jeunes, aux déplacés et aux personnes handicapées les moyens de participer activement aux élections à tous les niveaux ; et travailler avec les organisations de la société civile et les médias pour protéger l'espace démocratique ;

e) Travailler avec les entités pertinentes des Nations Unies – la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) – et les autorités locales pour surmonter les obstacles qui empêchent d'obtenir des résultats ; déployer une méthode de gestion adaptative pour répondre à l'évolution du contexte politique, avec le soutien éventuel de partenaires financiers comme l'Office chargé des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement au Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Priorité 2 du programme : sécurité, état de droit et accès à la justice

19. Ce programme contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5, 10, 16 et 17 et des solutions types 2, 3 et 6 du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021³⁴, ainsi qu'à la réalisation 2.1 énoncée dans le Plan-cadre. L'action du PNUD consistera à :

a) Apporter son concours à la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et à la coordination de l'approche globale pour la sécurité ; appuyer la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie par le renforcement des institutions et un professionnalisme accru au service de la gouvernance du secteur de la sécurité ; promouvoir les fonctions de contrôle civil du secteur de la sécurité moyennant une participation accrue de la société civile et des médias ; et soutenir la justice et la sécurité climatiques ;

b) Renforcer les capacités des populations pour qu'elles soient mieux à même de dialoguer productivement sur les questions de justice, contribuer à une justice réparatrice et porteuse de changements et traiter la question des rapports de force à l'origine de la violence et des conflits ; contribuer à la mise en place de la commission des droits de l'homme et du conseil supérieur de la magistrature et au renforcement de leurs capacités ; institutionnaliser les mécanismes alternatifs de règlement des litiges ; promouvoir la ratification des conventions des droits de la personne, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; protéger les femmes, les filles, les déplacés et les personnes handicapées contre les violations des droits humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

c) Soutenir les modes non violents de règlement des conflits pour favoriser la paix et lutter contre l'extrémisme violent, notamment en mettant l'accent sur les processus menés par les populations elles-mêmes et en donnant aux chefs religieux, aux chefs de clans, aux jeunes et aux femmes les moyens de soutenir la stratégie nationale de tolérance et de dialogue ;

d) Travailler avec les entités des Nations Unies (MANUSOM, ONU-Femmes, UNICEF, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)

³⁴ Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (Solutions types : 2. Renforcer l'efficacité de la gouvernance, l'inclusivité et le principe de responsabilité, pour mettre en place des sociétés pacifiques, justes et inclusives ; 3. Renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ; 6. Promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

conformément au mécanisme de coordination mondial pour faciliter les processus et veiller à ce que les groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les déplacés et les personnes handicapées, participent aux réformes menées en matière de sécurité, d'état de droit, d'accès à la justice et de droits humains et en bénéficient, éventuellement avec des partenaires de financement comme l'Union européenne, les Pays-Bas, le Danemark, l'Office chargé des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement au Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Priorité 3 du programme : gestion durable des ressources naturelles au service d'une croissance économique profitant à tous

20. Ce programme contribuera aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et aux solutions types du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021³⁵, ainsi qu'aux réalisations 3.1 et 4.2 du Plan-cadre. L'action du PNUD consistera à :

a) Soutenir une gouvernance environnementale et une gestion des ressources naturelles intégrées (terres, eau, mers et restauration des paysages et écosystèmes dégradés) ; faciliter la participation des populations vulnérables (femmes, jeunes, agro-pasteurs, déplacés) à ces initiatives et les en faire bénéficier ;

b) Soutenir l'élaboration de politiques permettant d'améliorer la résilience des populations face aux changements climatiques et d'augmenter les capacités des autorités de l'État fédéral, des États membres de la fédération et des municipalités en matière de gestion des risques de catastrophe ; renforcer la résilience des pasteurs et des communautés agro-pastorales ; mettre en place des systèmes d'alerte rapide de bout en bout afin d'éclairer la prise de décisions en matière de mesures d'atténuation durables en cas d'urgence ;

c) Soutenir l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires à l'intention du secteur privé ainsi que la formation professionnelle dans le domaine numérique, en particulier chez les jeunes, de même que les processus participatifs visant à créer des emplois verts pour les jeunes, les femmes, les déplacés et les personnes handicapées ; promouvoir les entreprises innovantes dans les secteurs clefs visant, notamment, l'économie bleue, l'économie verte et l'économie « grise » (souterraine) ; contribuer à la reprise et à la diversification de l'économie et à l'amélioration de l'accès au marché ; et soutenir le travail du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération en matière de planification et de production de données afin de promouvoir une croissance économique inclusive ;

d) Apporter son concours, en partenariat avec le secteur privé, à l'élaboration de cadres juridiques visant à réglementer le coût de l'énergie et à rendre l'accès aux sources d'énergie durables plus équitable pour les populations vulnérables, notamment les ménages dirigés par des femmes ;

e) Travailler avec le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération à la promotion de solutions durables pour les déplacés, en œuvrant simultanément sur les plans humanitaire, du développement et de la paix et en

³⁵ Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (Solutions types : 1. Préserver les populations de la pauvreté ; 3. Renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ; 4. Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète et lui permettre de se développer de façon viable ; 5. Combler le fossé énergétique : une énergie propre et abordable ; 6. Promouvoir l'égalité femmes-hommes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

adoptant des cadres internationaux et régionaux propres à promouvoir la stabilisation, la résilience et les moyens de subsistance ;

f) Dans le cadre du mandat confié par la communauté internationale au PNUD, en sa qualité de responsable technique, travailler avec l'équipe de pays à la mise en œuvre du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, en s'appuyant sur l'évaluation de l'impact de la pandémie, en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, les institutions du secteur privé, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et les partenaires financiers (Office chargé des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement au Royaume-Uni, Italie, Japon, Agence des États-Unis pour le développement international, Suisse, Suède, Fonds pour l'adaptation, Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat).

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

22. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, la gestion de l'exécution au niveau national peut être remplacée par l'exécution directe de tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies pour une bonne gestion des risques financiers. Les définitions et la classification des coûts afférents aux activités de programme et aux activités destinées à renforcer l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

23. *Risques politiques.* Pour parer au risque de divisions et de sectarisme dans les politiques menées, le PNUD continuera de s'associer à la MANUSOM, à l'AMISOM et à d'autres partenaires régionaux et internationaux afin de faciliter un dialogue continu avec le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, les chefs religieux/locaux et les autres parties prenantes, ainsi que le dialogue entre ces protagonistes, afin de poursuivre le processus de fédéralisation, de promouvoir la réconciliation et d'améliorer l'inclusion. Des dispositifs d'application du principe de responsabilité, définissant les rôles et responsabilités des différents partenaires, seront adoptés pour atténuer les conséquences des risques politiques sur la programmation.

24. *Risques afférents à la mobilisation des ressources.* Du fait des problèmes d'insécurité prolongée, des chocs climatiques et de la pandémie de COVID-19, les ressources financières continuent d'être canalisées vers les besoins humanitaires. Le plan d'action en matière de partenariat et de communication actuellement engagé permettra de définir d'autres modes de mobilisation des ressources et d'opérer la transition de l'octroi de fonds au financement, en mettant à profit, comme point d'entrée, l'initiative PPTE. Il permettra une concertation avec les donateurs,

traditionnels et plus récents, pour promouvoir des solutions de développement à long terme.

25. *Mise en œuvre et risques opérationnels.* Les risques relatifs à la sécurité continuent d'entraver la mise en œuvre des programmes et d'augmenter les coûts. Pour atténuer ces risques, le PNUD renforcera les mesures de sécurité et continuera de revoir son fonctionnement et d'adapter sa présence dans le pays en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et conformément aux accords conclus au sein du système des Nations Unies. Le bureau de pays maintiendra sa présence à Mogadiscio et dans les capitales des États de la fédération, avec un bureau de liaison au Kenya (Nairobi).

26. Le bureau de pays continuera à travailler avec le Groupe de la gestion des risques de l'ONU pour évaluer, surveiller et atténuer les risques programmatiques et opérationnels en se basant sur les normes de gestion des risques ISO 13000. Le PNUD et le système des Nations Unies uniront leurs efforts pour mettre en œuvre des mesures conjointes d'atténuation des risques en consultation avec les partenaires du Programme.

27. En raison des capacités limitées des partenaires nationaux sur le plan de la gestion des programmes, le PNUD mettra directement en œuvre ces programmes. Dans le cadre de la stratégie relative aux activités d'appui menées avec d'autres organisations des Nations Unies, le bureau de pays apportera son concours à une macroévaluation du système de gestion des finances publiques afin d'éclairer l'utilisation des systèmes nationaux. Des mécanismes de gouvernance du programme seront mis en place, conformément aux structures de gestion et de contrôle du Plan-cadre. Toute possibilité de renforcement systématique des capacités sera explorée conjointement avec les organisations des Nations Unies, y compris, le cas échéant, au moyen de la politique harmonisée relative aux transferts de fonds.

28. Dans un souci d'amélioration de l'efficacité, le programme simplifiera les opérations commerciales et renforcera la coordination et la synergie entre les projets et les portefeuilles.

29. *Normes sociales et environnementales.* Le bureau de pays appliquera les procédures d'examen préalable social et environnemental et les mécanismes d'application du principe de responsabilité du PNUD dans le cadre de la gestion des risques et en vertu du principe consistant à ne pas nuire aux processus.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

30. Le contrôle, l'évaluation et l'établissement de rapports dans le cadre du programme de pays du PNUD seront alignés sur le plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du Plan-cadre pour la période 2021-2025. Le bureau de pays élaborera un plan d'évaluation portant sur les projets et prévoyant, outre l'évaluation de ces derniers, des évaluations thématiques pour chacune des trois priorités du programme ainsi qu'une évaluation conjointe du Plan-cadre avec le Bureau du Coordonnateur résident.

31. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme en Somalie sont rendus difficiles par l'insécurité et l'inaccessibilité de certaines zones. Des services conjoints de contrôle de l'exécution entre le système des Nations Unies et des tiers seront déployés et des outils innovants de gestion des données seront adoptés pour garantir un système de contrôle solide qui permette des adaptations en cours d'exécution du programme.

32. En collaboration avec le Département de statistique et les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés, le PNUD soutiendra le renforcement des institutions et des systèmes de gestion des données ventilées par sexe et par âge au niveau fédéral et au niveau de chaque État de la fédération, conformément au plan stratégique national en matière de statistique.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2021-2025)

Priorité nationale : Plan national de développement (PND) 9, composante 1. Une politique et une réconciliation inclusives et soucieuses du principe de responsabilité.

Réalisation 1.2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. Les Somaliens, notamment les femmes et les jeunes, bénéficient de systèmes démocratiques fonctionnels, inclusifs, comptables de leur action et transparents à tous les niveaux du Gouvernement et des institutions publiques et y participent.

Réalisation correspondante du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 : Réalisation 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateurs</p> <p>Proportion de sièges occupés par des femmes : a) au Parlement fédéral b) dans les parlements des États membres de la fédération</p> <p>Niveau de référence : 24,5% Parlement fédéral (2020)</p> <p>Parlements des États membres de la fédération :</p> <p>1,5 % (Puntland), 15,8 % (Sud-Ouest), 10,8 % (Djoubaland), 6,7 % (Galmudug), 6,1 % (Hirchébéli) (2020)</p> <p>Niveau cible : quota de 30 % de femmes</p>	<p>Source des données : rapports des parlements fédéraux et des États membres et des organisations de la société civile</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD, MANUSOM</p>	<p>Produit 1.1 : Élaboration de cadres juridiques et réglementaires permettant la participation des citoyens aux processus politiques</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1.1.1 : Nombre de cadres juridiques et réglementaires correspondant aux normes internationales et régionales/conventions relatives aux droits de l'homme</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source des données : parlements</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>1.1.2 : Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les déplacés participent activement aux processus politiques</p> <p>Niveau de référence : participation limitée</p> <p>Niveau cible : participation importante</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>Produit 1.2 : Révision et adoption de la Constitution provisoire</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1.2.1 : Adoption de la Constitution</p> <p>Niveau de référence : Constitution provisoire</p> <p>Niveau cible : révision de la Constitution</p>	<p>Gouvernement fédéral somalien, États membres de la fédération, parlements fédéraux et des États, autorités locales, organisations de la société civile, chefs religieux/coutumiers, Commission électorale, ONU, donateurs, peuple somalien</p>	<p>Ressources ordinaires : 15 millions</p> <p>Autres ressources : 79,9 millions</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Source des données : Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>1.2.2 : Institutionnalisation de l'article 3(v) de la Constitution révisée</p> <p>Niveau de référence : non institutionnalisé (2020)</p> <p>Niveau cible : institutionnalisé</p> <p>Source des données : Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>Produit 1.3 : Renforcement du modèle de gouvernance fédéraliste et mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1.3.1 : Mesure dans laquelle le dispositif de gouvernance fédérale pour la paix et la sécurité est fonctionnel</p> <p>Niveau de référence : avant-projet de loi sur les relations intergouvernementales (2020)</p> <p>Niveau cible : approbation et mise en œuvre du projet de loi</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>1.3.2 : Mesure de la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 50 %</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.4 : Renforcement des institutions et des systèmes électoraux au service d'élections fédérales crédibles</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Indicateurs :</p> <p>1.4.1 :Taux de participation électorale par catégorie d'électeurs (jeunes, personnes handicapées) et par niveau électoral, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 50 % de participation des électeurs inscrits</p> <p>Source des données : Commission électorale nationale indépendante</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>1.4.2 : Proportion de femmes occupant des postes électifs</p> <p>Niveau de référence : 24 % (2020)</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <p>Source des données : Commission nationale électorale indépendante, parlements</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>Produit 1.5 : Renforcement des institutions aux niveaux national, étatique et local afin de fournir des services de qualité aux citoyens</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1.5.1 : Nombre d'institutions/districts dotés de capacités</p> <p>Niveau de référence : 17 (2020)</p> <p>Niveau cible : 41 (4 par État membre de la fédération)</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.5.2 Niveau de participation des citoyens aux processus de développement au niveau local</p> <p>Niveau de référence : limitée</p> <p>Niveau cible : importante</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Priorité nationale : Plan national de développement (PND) 9, composante 2. Amélioration de la sécurité et de l'état de droit.

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. Réalisation 2.1 visée par le Plan-cadre. Le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la tolérance, de la sécurité climatique et de la bonne gestion de l'environnement seraient sous-tendus par des institutions de sécurité et d'état de droit renforcées et des mécanismes de responsabilité et des cadres juridiques améliorés.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateurs :</p> <p>2. Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme, ventilé par sexe et selon la situation en matière de déplacement</p> <p>Niveau de référence : 39% de consultation de chefs de clans ; 8 % de consultation de chefs religieux ; 3 % de recours à une juridiction informelle ; 45 % de recours à la police ; 2,5 % de recours à une juridiction formelle ; 2,8 % de consultation de responsables locaux</p> <p>Niveau cible : accroissement de la confiance dans les institutions de justice formelle</p>	<p>Source des données et fréquence de la collecte</p> <p>Source : Enquête téléphonique de la Banque mondiale par ordinateur</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p> <p>Entité responsable : Banque mondiale, PNUD</p>	<p>Produit 2.1 : Les capacités des institutions chargées de la sécurité sont renforcées pour pouvoir assurer la prestation de services conformément au plan de transition de la Somalie et au dispositif national de sécurité, dans le respect de la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.1.1. Nombre de plans de développement institutionnel et de renforcement des capacités élaborés/actualisés et mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 13 (2020)</p> <p>Niveau cible : 16</p> <p>Source des données : MANUSOM</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2 : Les institutions fédérales et les institutions des États sont mieux en mesure de promouvoir de meilleures solutions de justice, notamment les systèmes de justice réparatrice</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.2.1 : Progrès dans la création d'une commission des droits de l'homme</p> <p>Niveau de référence : progrès limités</p> <p>Niveau cible : progrès importants</p> <p>Source des données : Gouvernement fédéral somalien, rapports de la MANUSOM</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.2 : Nombre d'organisations de la société civile dotées des capacités voulues pour faire rapport sur les violations des droits de l'homme</p>	<p>Institutions chargées de la sécurité, institutions judiciaires, de police et des droits de l'homme, Gouvernement fédéral et États membres, organisations de la société civile, médias, chefs religieux/coutumiers, Nations Unies, donateurs, peuple somalien</p>	<p>Ressources ordinaires : 12 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 90 millions</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : 13</p> <p>Niveau cible : 40</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.2.3 : Nombre de mécanismes locaux de règlement des litiges mis en place/dotés des capacités nécessaires pour prêter des services de justice</p> <p>Niveau de référence : 16 centres proposant des modes alternatifs de règlement des conflits dans 5 États membres de la fédération, Banaadir (2020)</p> <p>Niveau cible : 2 centres supplémentaires par État</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les déplacés sont mieux en mesure d'accéder aux services de justice</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.3.1 : Proportion de la population marginalisée ayant accès aux services de justice</p> <p>Niveau de référence : Aucune donnée (2020)</p> <p>Niveau cible : augmentation de 20 %</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.3.2 : Proportion de victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre ayant accès au système de justice formelle</p> <p>Niveau de référence : aucune donnée</p> <p>Niveau cible : 60 %</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.4 : La paix et la sécurité sont renforcées par la tolérance et le dialogue</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.4.1 : Nombre de réseaux de responsables locaux/chefs religieux et de plateformes de</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>prévention et de répression de l'extrémisme violent établis et dotés de moyens</p> <p>Niveau de référence : 6 (1 réseau de chefs religieux au niveau fédéral ; 5 plateformes de prévention et de répression de l'extrémisme violent au niveau des États membres de la fédération)</p> <p>Niveau cible : 25 (10 réseaux de chefs religieux ; 15 plateformes de prévention et de répression de l'extrémisme violent)</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.4.2 : Nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une médiation réussie des réseaux et des plateformes</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 60</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Résultat 2.5 : Des cadres juridiques et réglementaires sont élaborés et mis en œuvre en matière de sécurité climatique</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.5.1 : Nombre de politiques adoptées et mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : rapport de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.5.2 : Pourcentage de réduction des incidences sur la sécurité des phénomènes climatiques dans les zones cibles</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Niveau cible : réduction de cinq points par zone cible</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Priorité nationale : Plan national de développement (PND) 9, composante 3. Développement économique.

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. Réalisation 3.1 visée par le Plan-cadre. Les institutions de gouvernance économique sont renforcées et les conditions d'une croissance économique inclusive, durable et à large assise, tirée par le secteur émergent des petites et moyennes entreprises (PME) sont mises en place.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateurs : Niveau de référence dans le classement mondial du rapport « Doing Business » : 190 ^e rang sur 190 pays Place cible : au moins 150 ^e rang	Source des données et fréquence de la collecte Source : Banque mondiale Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Banque mondiale	Produit 3.1 : Les organisations gouvernementales sont mieux en mesure d'assurer une surveillance réglementaire efficace des secteurs productifs [économie bleue, verte ou « grise » (souterraine)] Indicateurs : 3.1.1 : Nombre de politiques et de cadres juridiques et réglementaires élaborés/révisés pour satisfaire aux normes internationales Niveau de référence : 10 (2020) Niveau cible : 30 Source des données : rapport de projet Fréquence de la collecte : annuelle 3.1.2 : Proportion de PME faisant état d'une amélioration des conditions d'activité des entreprises Niveau de référence : 0 % (2020) Niveau cible : 60 % Source des données : contrôle par des tiers Fréquence de la collecte : annuelle Produit 3.2 : Amélioration de l'accès des PME aux services liés au développement des entreprises Indicateurs : 3.2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de services liés au développement des entreprises, ventilé par secteur Niveau de référence : 1 (2020) Niveau cible : 10 par État Source des données : contrôle par des tiers Fréquence de la collecte : annuelle	Entités publiques fédérales ou au niveau des États, secteur privé, investisseurs, universités/groupes de réflexion ; collectivités cibles, ONU, donateurs, peuple somalien (y compris la diaspora)	Ressources ordinaires : 24,2 millions de dollars Autres ressources : 27 millions de dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		3.2.2 : Nombre d'entreprises appartenant à des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées dotés des capacités requises		
		Niveau de référence : 0 (2020)		
		Niveau cible : 10 par catégorie		
		Source des données : contrôle par des tiers		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 3.3 Amélioration de l'accès à une énergie propre et durable à un coût abordable à des fins de croissance économique		
		Indicateurs :		
		3.3.1 : Nombre de ménages ayant accès à une énergie propre et durable à un coût abordable, par catégorie (femmes, pasteurs, déplacés)		
		Niveau de référence : 58 682 ménages (86 % de ménages dirigés par des femmes) (2020)		
		Niveau cible : 350 000 ménages (90 % des ménages dirigés par des femmes)		
		Source des données : contrôle par des tiers		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		3.3.2 : Nombre de cadres juridiques et réglementaires élaborés et mis en œuvre dans le domaine de l'énergie		
		Niveau de référence : 5 (2020)		
		Niveau cible : 10		
		Source des données : contrôle par des tiers		
		Fréquence de la collecte : selon le cas		
		3.3.3 Nombre de systèmes d'énergie propre		
		Niveau de référence : 9 (2020)		
		Niveau cible : 15		
		Source des données : contrôle par des tiers		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 3.4 : Renforcement des capacités nationales de planification et de production de données au service d'une croissance économique inclusive		
		Indicateurs :		
		3.4.1 : Nombre de plans de développement d'États membres de la fédération achevés et mis en œuvre		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : 2 (2020)</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données : rapport de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.4.2 : Degré de mise en œuvre du plan stratégique national en matière de statistique</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 90 %</p> <p>Source des données : rapport de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>3.4.3 : Nombre d'institutions renforcées à des fins de gestion efficace du programme</p> <p>Niveau de référence : 25 (2020)</p> <p>Niveau cible : 100</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 3.5 : Application accélérée de l'économie numérique au service des groupes cibles</p> <p>Indicateurs :</p> <p>3.5.1 : Augmentation de la contribution du secteur des services (représentant par défaut l'économie numérique) au PIB</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2 % d'augmentation annuelle</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.5.2 : Nombre de jeunes formés aux outils numériques</p> <p>Niveau de référence : 100 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 000</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.5.3 : Nombre d'entités du secteur privé employant des jeunes</p> <p>Niveau de référence : Aucune donnée (2020)</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau cible : 6 supplémentaires</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 3.6 : Des solutions viables sont mises en œuvre en faveur des déplacés, de leur stabilisation, de leur subsistance et de la paix</p> <p>Indicateurs :</p> <p>3.6.1 : Nombre de déplacés bénéficiaires d'initiatives visant à améliorer leurs moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence : 23 557 (2020)</p> <p>Niveau cible : 250 000</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.6.2 : Nombre de déplacés/rapatriés réintégré</p> <p>Niveau de référence : 4 398 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 000</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Priorité nationale : Plan national de développement (PND) 9, composante 4. Développement social.

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. Réalisation 4.2 visée par le Plan-cadre. Réduction du nombre de personnes victimes des changements climatiques, de catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre/proportion de personnes victimes des changements climatiques, de catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement.</p> <p>Niveau de référence : 50 % de la population (2020)</p> <p>Niveau cible : 20 %</p>	<p>Source des données et fréquence de la collecte</p> <p>Source : OCHA/ReliefWeb</p> <p>Fréquence de la collecte : selon le cas</p> <p>Entité responsable : OCHA/équipe de pays pour l'action humanitaire</p>	<p>Produit 4.1 : Les institutions publiques et les collectivités de la fédération, des États et des municipalités sont mieux à même d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter</p> <p>Indicateurs :</p> <p>4.1.1 : Nombre de collectivités cibles bénéficiant de systèmes d'alerte rapide</p>	<p>Institutions du Gouvernement fédéral somalien et des États membres, organisations de la société civile, médias, chefs coutumiers, ONU, secteur privé, collectivités cibles</p>	<p>Ressources ordinaires : 15 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 42,6 millions de dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : 100 000 agro-pasteurs (2020)</p> <p>Niveau cible : 1 000 000 agro-pasteurs</p> <p>Source des données : Organe chargé des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes ; contrôle par des tiers</p> <p>4.1.2 : Nombre d'institutions sectorielles engagées dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, dans le contexte des changements climatiques</p> <p>Niveau de référence : 5 au niveau fédéral (2020)</p> <p>Niveau cible : 11 (6 au niveau des États/au niveau local)</p> <p>Source des données : contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 4.2 : Des stratégies environnementales et climatiques intelligentes centrées sur l'être humain sont mises en place au service d'une gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Indicateurs :</p> <p>4.2.1 : Nombre de politiques et de cadres juridiques élaborés et mis en œuvre au niveau fédéral et au niveau des États, ventilés par secteur</p> <p>Niveau de référence : 5 (2020)</p> <p>Niveau cible : 9</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>4.2.2 : Nombre de groupes cibles (pasteurs, agro-pasteurs, pêcheurs) bénéficiant d'initiatives de gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 53 320 (42 % de femmes) (2020)</p> <p>Niveau cible : 100 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source des données : rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Produit 4.3 : Les institutions fédérales et des États membres adaptent et mettent en œuvre des systèmes de gestion des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai</p> <p>Indicateurs :</p> <p>4.3.1 : Nombre d'institutions adoptant et mettant en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence : 3 systèmes d'alerte rapide opérationnels, au sein du Gouvernement fédéral somalien, au Somaliland et au Puntland (2020)</p> <p>Niveau cible : 32 (7 au niveau des États ; 25 au niveau local)</p> <p>Source des données : autorités responsables de la gestion des catastrophes</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>4.3.2 : Proportion de groupes/collectivités cibles adoptant des mesures de réduction des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence : 25 % (2020)</p> <p>Niveau cible : 80 %</p> <p>Source des données : autorités responsables de la gestion des catastrophes</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		